

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

Direction Proximité – Médiathèque
JCG/CL
N° 2019-D-362

**MEDIATHEQUE L'ALPHA : CONTRAT DE CESSION
DU DROIT DE REPRESENTATION DU SPECTACLE
"MAITRE DE CEREMONIE"**

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n°36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions au président, modifiée,
- VU, l'arrêté n°82 du 11 juillet 2017 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Jacky BOUCHAUD, en sa qualité de conseiller délégué, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

DECIDE

Article 1^{er} – Est approuvé le contrat de cession du droit de représentation du spectacle « Maître de cérémonie » passé entre l'association La Martingale, Maison des 3 Quartiers - 25 rue du Général Sarrail à Poitiers et GrandAngoulême pour la médiathèque l'Alpha.

Article 2 – Le contrat prévoit qu'une représentation du spectacle sera donnée le mercredi 11 septembre 2019 à partir de 18h à la médiathèque l'Alpha.

Article 3 – En contrepartie, GrandAngoulême versera à l'association La Martingale la somme totale de 1 208,10 €, comprenant la cession du droit de représentation du spectacle pour 1 000 €, les frais de déplacement pour 170,50 € et les frais de restauration pour 37,60 €.

Article 4 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 27 août 2019

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **27/08/2019**
Publié ou notifié,
Le **28/08/2019**